

Pas de Pâques sans chocolat !

RÈGLEMENT
CONCOURS
de DESSIN



3 - 4 - 5 avril 2021

www.labaule-guerande.com

CONCOURS DE DESSIN

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 - Objet

L'Office de Tourisme Intercommunal La Baule Presqu'île de Guérande, 8 Place de la Victoire 44500 LA BAULE Tél : 02 40 24 34 44, organise pendant le week-end de Pâques, un concours de dessin sur le thème "Pas de Pâques sans chocolat !".

Article 2 - Participants

Ce concours est ouvert à tous les enfants de 1 à 10 ans inclus. Il s'adresse aux enfants de manière individuelle. Le nombre de dessin est limité à un par participant. La participation à ce concours est gratuite et ne peut donner lieu à aucune rétribution financière. La participation au concours vaut acceptation, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 - Conditions de participation

Chaque dessin devra être un travail original sur le thème proposé présenté sur un support papier, format A4. Seules les techniques manuelles de type feutre, crayon de couleur et peinture seront acceptées. Les dessins numériques ne seront pas acceptés. Les coordonnées de l'enfant (nom, prénom, âge) ainsi que le numéro de téléphone portable et l'adresse mail de son représentant légal seront indiqués au dos du dessin.

Article 4 - Dépôt des dessins

L'enfant accompagné d'un adulte, déposera son dessin uniquement pendant le week-end de Pâques, du samedi 3 avril au lundi 5 avril 12 heures, dans l'un des bureaux d'information touristique de la Destination La Baule-Presqu'île de Guérande ou bureau mobile. (cf. lieux et horaires de dépôt des dessins ci-contre). L'enfant obtiendra en échange un sachet de chocolat (10 fritures de Pâques).

Article 5 - Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant (en fonction des lieux et horaires de dépôt des dessins, indiqués ci-contre) :

- Samedi 3 avril : ouverture du concours et du dépôt des dessins.
- Lundi 5 avril à 12h : Clôture de la remise des dessins.
- Lundi 5 avril à 14 heures : Désignation des

gagnants (annonce réseaux sociaux).

• Lundi 5 avril à 15 heures à La Baule (Office de tourisme) : Remise des lots.

Article 6 - Désignation des gagnants

Les dessins regroupés par tranches d'âges (1-4 ans, 5-7 ans et 8-10 ans) seront soumis au vote des membres de l'Office de Tourisme La Baule - Presqu'île de Guérande, selon les critères suivants :

- Originalité par rapport au sujet : note de 0 à 5
- Qualité artistique note de 0 à 5.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 - Dotations - Remise des lots

• Chaque participant recevra un sachet de chocolats (10 fritures de Pâques du chocolatier baulois Christophe Roussel) lors de la remise de son dessin.
• Le vainqueur de chaque catégorie se verra offrir une création en chocolat issue de la collection de Pâques d'artisans chocolatiers de la Presqu'île guérandaise. (Valeur comprise entre 45 et 50 euros). Le lot gagné ne pourra ni être échangé, ni négocié contre-valeur.

Chaque gagnant sera individuellement averti par téléphone (numéro de téléphone préalablement indiqué au dos du dessin). Les résultats seront également annoncés sur la page Facebook Labaule-Guerande. La remise des prix aura lieu lundi 5 avril 2021 au bureau de La Baule à 15 heures en présence de la presse. Les lots seront remis en main propre et ne seront pas expédiés.

Article 8 - Non-restitution

Les dessins ne seront ni remis, ni réexpédiés aux participants.

Article 9 - Droit d'image et droit d'auteur

Chaque participant autorise l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule - Presqu'île de Guérande, à utiliser gratuitement son dessin ou une reproduction, sur tout support. Il certifie qu'il en est l'auteur. Il autorise également à transmettre son nom et diffuser la photo prise lors de la remise des lots aux gagnants sur les réseaux sociaux.

Article 10 - Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le présent règlement peut être téléchargé sur le site www.labaule-guerande.com

Article 11 - Responsabilité

L'organisateur ne peut encourir une quelconque responsabilité en cas de force

majeure ou d'événement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours (ex. confinement de la population)

Article 12 - Données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

DÉPÔT DES DESSINS DANS L'UN DE NOS 9 BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE ou BUREAU MOBILE

• GUÉRANDÉ

1 place du Marché au Bois

• LA BAULE

8 place de la Victoire

Samedi 10h-12h30 / 14h-17h30

Dimanche 10h-12h / 15h-17h

Lundi 10h-12h

• LA TURBALLE

Place Charles de Gaulle

• LE POUUGUEN

Quai du Cdt l'Herminier

• MESQUER-QUIMIAIC

Place de l'Orée du Bois

• PÉNESTIN

Allée du Grand Pré

• PIRIAC-SUR-MER

7 rue des Cap-Horniers

• SAINT-LYPHARD

Place de l'Église

Samedi 10h-12h30 / 14h-17h30

Dimanche et lundi 10h-12h

• SAINT-LYPHARD Brière

Village de Kerhinet

Samedi et dimanche

10h-12h30 / 14h30-17h30

Lundi 10h-12h

BUREAU MOBILE (Sous réserve météo)

• ASSÉRAIC Pen Bé

Samedi 14h30-17h

• SAINT-MOLF Marché

Dimanche 10h-12h30

02 40 24 34 44

contact@labaule-guerande.com

labaule-guerande.com